

**DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT D'ANNECY
COMMUNE DE MURES**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11/02/2025**

Date de convocation
04/02/2025

Nombre de conseillers
en exercice 15
présents 9
votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Pierre Reignier, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire

Présents :

Daniel BALBO, Jean-Paul BERTHOD, Emmanuel BOUVIER, Etienne DENIGER, Florence HERITIER DAVIET, Christelle MEINDER, Adeline MULOT, Julie ROUPIOZ

Absents excusés : Marlène BOULEN (pouvoir à Daniel BALBO), Jennifer DOMINGUES (pouvoir à C. MEINDER) Pascal PETRINI (pouvoir à D. DUBOSSON), Delphine POLLIET (pouvoir à Julie ROUPIOZ), Geoffrey PROUILLET

Secrétaire : Jean-Paul BERTHOD

D2025/07 – OBJET – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU GRAND ANNECY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L 153-16, R153-5 ;

VU la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

VU la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;

VU la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

VU la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

VU la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

VU la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

VU le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

CONSIDERANT que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

CONSIDERANT que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 074-217401942-20250211-D202507-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal Habitat mobilités bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Annecy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Jean-Paul BERTHOD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Berthod', written over a horizontal line.

Le Maire
David DUBOSSON

